

Les pistes et la sécurité, cœur de métier de l'ADSP

Elu à la présidence de l'ADSP en 2010, Benjamin Blanc, également directeur général de la station et de l'Office du Tourisme du Mont Ventoux, a la responsabilité avec son équipe de valoriser le métier de Directeur des Pistes mais également celle d'être le relais d'information pour toute une profession. Petit retour sur les enjeux et les missions de la structure.

La Lettre des Pistes : Quelles sont les missions générales de l'ADSP et sa valeur ajoutée dans la profession ?

Benjamin Blanc : L'ADSP a pour vocation de suivre en permanence les évolutions qui concernent nos métiers et de s'en faire le relais. Nous participons à la rédaction des normes qui encadrent nos activités, nous transmettons à nos adhérents toutes les informations techniques ou juridiques dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leur métier, nous favorisons les partages d'expériences et les échanges en terme de pratiques, nous permettons à nos membres d'accéder à une protection juridique spécifique, etc. Les sujets sont très divers et nous avons à cœur d'enrichir en permanence cette fonction "ressource".

La Lettre : Vous êtes président depuis 4 ans, quels sont les grands chantiers sur lesquels l'association a travaillé depuis votre arrivée ?

B. B. : Parmi les dossiers sur lesquels nous nous sommes impliqués, figure le décret publié en mai 2012 qui encadre la profession de pisteur-secouriste. Ce décret représente une grande avancée et a permis de faire émerger de manière claire la dualité entre le maire et le directeur du service des pistes dans le cadre de l'agrément de ce dernier. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier l'équipe précédente pour tout le travail qui a été fait sur ce dossier. Nous avons également depuis ces dernières années fait évoluer le format de notre Assemblée Générale et, pour répondre aux demandes des fournisseurs, engagé un rapprochement avec Domaines Skiables de France en terme de dates et de lieu afin de ne pas multiplier les rendez-vous professionnels en début de saison. D'autre part, nous faisons évoluer progressivement l'organisation de nos commissions qui sont désormais animées par des journées techniques dont les thèmes ont été élargis

(damage, matériel de secours, neige de culture, etc.). Enfin j'attache une grande importance à continuer de valoriser le métier de Directeur des Pistes au sein des différentes instances comme l'ANMSM, DSF, l'Anena, etc.

La Lettre : Quelles sont les sujets prioritaires qui vous tiennent à cœur et sur lesquels l'ADSP va s'investir dans les prochains mois, les prochaines années ?

B. B. : La formation est un dossier prioritaire. Il nous faut en permanence faire évoluer notre mode de gestion de la formation mais également l'organisation et le contenu des sessions pour les adapter à la réalité du terrain et aux besoins de nos adhérents. Nous engageons également une réflexion sur l'identification des pisteurs afin de répondre à la demande des pratiquants. D'autre part, nous avons lancé un travail de fond sur le financement de l'ADSP pour pérenniser notre modèle économique qui doit, lui aussi, coller à la réalité. Les directeurs ont de moins en moins de temps pour participer à la gestion de l'association, il nous faut mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement. Enfin, nous attendons bien sûr, la publication des arrêtés d'application du décret du 2 mai 2012 qui valideront les évolutions indispensables au métier de pisteur-secouriste.

La Lettre : Quelle regard portez-vous sur l'évolution – et l'avenir – du métier de Directeur des Pistes et de la Sécurité des Stations de Sports d'Hiver ?

B. B. : Le directeur du Service des Pistes est l'expert sur le produit pistes. Il doit être le garant sur le terrain de la sécurité, des secours et de la bonne application des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes. C'est un métier très stratégique, il doit évoluer en permanence, être en avance sur le paysage de la montagne. La clientèle change, les pratiques et les techniques aussi. Il est indispensable que le Directeur des Pistes sache se remettre en question pour s'adapter. Le modèle d'organisation des stations françaises est un exemple à l'international, il ne faut pas s'arrêter là, nous devons en permanence avancer et nous avons les moyens d'améliorer encore ce fonctionnement. Plus concrètement, je pense que les prochains axes de réflexion porteront sur la formation des Directeurs des Pistes.

La Lettre : Quelles relations spécifiques l'ADSP entretient-elle avec les élus de la montagne ?

B. B. : L'ADSP est une association qui a pour mission de réfléchir et d'apporter son savoir-faire. Ce n'est pas une chambre patronale, nous ne sommes pas porteur de convention collective comme l'est DSF. Notre rôle est aussi de défendre et de valoriser les acteurs responsables de la gestion des pistes, être ressource et force de proposition dans ce qui est le cœur de notre métier. Dans les stations le Directeur du Service des Pistes est le "bras droit" du maire en terme de sécurité et de secours, il en est également le conseiller sur cette problématique, l'échelon national doit être le reflet de cette relation qui existe au plan local.

Il est également important que nous conservions une ouverture d'esprit au delà de notre cœur de métier, c'est indispensable pour "jouer collectif" dans le milieu de la montagne. ▲

La lettre des
pistes

Directeur de publication :
Benjamin Blanc
Christian Réverbel

Conception/ Rédaction :
S. Merindol-Bonnécuelle

le service 

ADSP - Association Nationale
des Directeurs des Pistes
et de la Sécurité de Stations
de Sports d'Hiver
Les Étalons Dessus
40 route des Safranay
73660 St-Rémy-de-Maurienne
Tél. : 04 79 59 32 62
Portable : 06 86 65 33 63
mail : adsp.secretariat@sfr.fr
www.adsp.org



PARTENAIRES DE LA LETTRE DES PISTES N°4

